

Compte-rendu des groupes de travail de la réunion sur les sections sportives scolaires du Rhône

Le 21 mai 2013

5 groupes ont été constitués et répartis selon 5 thèmes de travail :

Quelles solutions pour intégrer au mieux les élèves d'une section sportive scolaire dans un établissement ?

Rapporteur : Laurent Habert du lycée Camus de Rillieux
16 participants

- Mise en garde de ne pas laisser au club l'unique moyen de communiquer sur l'existence de la section sportive. L'établissement doit aussi communiquer via son site et son réseau sur l'existence de sa section et mettre en place outils pour permettre à tout élève de postuler pour cette section.
- Lors de la phase de recrutement, il est indispensable de bien définir le projet de la section et de le communiquer aux élèves et aux familles.
- Le recrutement doit s'effectuer sur les deux versants (sportif et scolaire). Ne pas s'interdire de recruter des élèves en devenir tant au plan sportif que scolaire. L'organisation d'un suivi particulier doit être anticipé pour les candidats un peu fragile, avec des rendez-vous planifiés et réguliers.
- La prise en compte de l'identité de l'élève dans sa globalité est un facteur de sa réussite. Si un des versants oblitère l'autre, la réussite de l'élève ne sera plus au rendez-vous.
- Une section pour être viable dans son fonctionnement, doit être constituée par un nombre conséquent d'élèves (25), notamment s'il s'agit d'un sport collectif. Cependant, il ne faut pas que ce critère prenne le pas sur le profil des candidats et écarter ceux qui ne pourront pas satisfaire toutes les exigences de la section sportive. Un des nouveaux moyens pour étoffer une section sportive est de constituer une section en réseau avec plusieurs établissements.
- Il est indispensable d'organiser au mieux les temps d'entraînement des élèves dans la section et dans leur club avec les temps scolaires, afin que l'élève puisse mener de front ses deux objectifs en toute efficacité. Il est encore anormal de constater qu'un élève puisse enchaîner une séance de section, suivie d'une séance de club, suivi d'un devoir en classe le lendemain matin.
- On pourrait établir 3 types de section sportive scolaire :
 - o Celle gérée complètement par le partenaire ou l'enseignant référent, l'autre versant n'étant pas impliqué dans le suivi de l'élève.
 - o Celle gérée par le partenaire et par l'enseignant référent, chacun étant en charge d'une partie bien spécifique.
 - o Celle gérée conjointement par le partenaire et l'enseignant avec comme objectif, le développement équilibré de chaque élève.

Quelles solutions pour développer une section sur l'ensemble du cursus avec deux entraînements par semaine ?

Rapporteur : Denis Arondeau du collège le Bassenon à Condrieu

14 participants

- La prise en compte des deux contraintes (2 séances avec un total de 3h00 au moins de pratique) engage la section sportive sur un nombre d'heures important, avec pour un collège, 4 créneaux de 3 heures, soit 12 heures hebdomadaires.
- Autre proposition, celui d'un regroupement de deux niveaux de classe (6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}) avec un total de 6h00. Cette proposition n'est valable que si le nombre d'élève ne dépasse pas le seuil du taux d'encadrement.
- La dernière proposition est de regrouper la totalité des niveaux, soit un total de 3 heures. Cette proposition pose un problème important d'hétérogénéité et pour certains sports, il n'est pas conseillé de mélanger des publics trop différents, notamment les sports collectifs ou de combat.
- Problème de disponibilité des installations sportives avec la concurrence du monde associatif et de l'application dans le primaire de la nouvelle gestion du temps scolaire.
- Il existe un vrai problème de rémunération des heures à effectuer. L'établissement ne peut pas prendre à sa charge autant d'heures et selon le club ou les fédérations partenaires de la section, il sera aussi difficile de rémunérer les intervenants extérieurs.
- Quelles réponses :
 - o Certaines sections seront vouées à fermer faute de ne pas pouvoir respecter les contraintes du cadre de 2011.
 - o On peut augmenter la DHG de chaque établissement disposant d'une section sportive
 - o Laisser la partie animation au club ou à la fédération
 - o Ne pas respecter le cadre de 2011 (2 séances-3heures)
- Le souhait le plus clairement exprimé par les collègues est de vouloir garder la main sur leur section sportive (être coordo, être entraîneur, animateur ...). Cette vision des sections rendue obsolète par le texte de référence semble desservir les velléités éducatives qui animent les profs d'EPS.

Quels moyens à disposition pour une section sportive ?

Rapporteur : Thierry Fardeau du Lycée Descartes de St Genis Laval

12 participants

- Le responsable de section peut solliciter différents organismes pour rémunérer son intervention, l'établissement, le conseil général ou régional, le CNDS, les clubs.
- Privilégier un partenaire qui puisse mettre à disposition des animateurs diplômés.
- Utilisation des installations sportives d'une commune soit sur le temps scolaire, soit sur le temps extra scolaire.
- Au vu des difficultés de devoir assurer au moins deux sessions de 3 heures hebdomadaires, n'est-il pas souhaitable de changer de structure, de transformer

la section en option, en classe à horaires aménagés, en accompagnement éducatif ou l'intégrer dans l'AS ?

Définir le rôle d'un responsable de section

Rapporteur : Hervé Imhoff du collège des Gratte-ciel à Villeurbanne

13 participants

- Le responsable est obligatoirement issu de la communauté éducative
- Son rôle premier est le suivi de la scolarité de chaque élève de la section sportive. Cependant, il paraît difficile de suivre tous les élèves de la section avec le même investissement. Par exemple, le responsable ne pourra pas assister à tous les conseils de classe. Il est nécessaire d'effectuer des choix selon des priorités.
- Etre plus présent pour les élèves en difficulté
- Etre plus présent pour des élèves en début de cursus (6^{ème}, 2nd)
- Il paraît important de faire apparaître sur le bulletin une ligne spécifique pour la section sportive.
- Un élève qui est suivi pendant 4 ans par le même enseignant comme cadre, est-ce souhaitable ?
- Le responsable doit être entendu lors de la construction de l'emploi du temps des élèves et lors de la prise en compte d'autres aspects spécifiques de la vie de la section sportive
- Il est important que l'enseignant même non spécialiste puisse assister à certains entraînements et même, être en charge par exemple de la partie physique.
- Il doit être aussi impliqué dans le temps fort du recrutement
- Rôle aussi, au-delà de la section vers une culture de sa vie physique (dopage, entraînement, arbitrage...)

L'apport et le rayonnement d'une section sportive dans un établissement ?

Rapporteur : Florence Val du lycée Guimard de Lyon

12 participants

- Inviter les parents à une séance d'entraînement et/ou à un match de la section ou du club référent
- Inviter les enseignants de l'équipe éducative de la section à une séance d'entraînement et/ou à un match de la section ou du club référent
- La section est une vitrine pour l'établissement, elle est le symbole du dynamisme de l'établissement
- Une section sportive peut permettre à l'établissement un recrutement de qualité ou aider à la mixité
- Si le partenaire ne dispose pas de beaucoup de moyens, la vie de la section sera d'autant plus limitée
- Une attention particulière est portée aux dérives de contournement de la carte scolaire. Une section ne doit pas être un moyen de rentrer dans un établissement
- Pour les élèves, la notion de double projet (sportif et scolaire) est primordiale
- La section sportive apparaît comme un cadre pour l'élève
- Attention aux effets groupe des élèves dans les sections qui ne se mélangent peu ou pas aux autres élèves de l'établissement
- Les élèves de section sont parfois moteur dans une classe mais pas toujours

- Impliquer ces élèves dans des rôles sociaux dans l'AS ou dans un événement particulier qui rassemble la communauté éducative de l'établissement
- Leur permettre de s'investir dans la vie de l'établissement afin de mieux s'y sentir intégrés
- Ces élèves doivent adopter un comportement en cohérence avec les attentes du système éducatif afin qu'ils soient soutenus dans leur démarche par l'ensemble de l'équipe éducative.

Compte rendu des ateliers de la journée des SSS de la Loire

Présences :

- **Dans le public** : sur 43 sections sportives, 31 ont été représentées.

Parmi les 12 absents, 7 excusés :

- trois excuses au collège d'Andrezieux pour cause de stage APPN avec toute l'équipe EPS, une excuse au Lycée St Priest de Mr Cuq (raison maladie), deux sections sportives ont fermées et étaient donc excusées pour cette raison (Coll du portail rouge et les Etines le Coteau), excuses également du coll de la Ricamarie pour la section rugby (enseignant en congés parental)

A noter la présence de deux chefs d'établissement représentant une ou deux sections : le proviseur du lycée d'Andrezieux Mr Jean Pierre Charroin le matin, et Mr Isaak principal adjoint du collège de Feurs, présent toute la journée et très actif dans les débats.

- **Dans le privé** (les enseignants ont été invités à nous rejoindre sous réserve d'accord du chef d'établissement)

4 présences (dont deux enseignants ouvrant une section à la rentrée 2013) sur 11 sections au total.

- **invités**

A la journée présence des deux responsables **UNSS de la Loire**, Patrick Chazot et Dominique Nosal

Présence le matin d'Olivier Melin, directeur du service des sports du **conseil général de la Loire**

Ateliers de l'après midi

Sur 6 propositions de thèmes de réflexion, quatre ont été retenus en plénière et ont été travaillés ;

Compte rendu synthétique de chaque atelier :

Atelier 1 : quelles types de rencontres sportives pour les élèves de la section au fil de l'année, en lien avec les clubs, l'UNSS, d'autres sections, autres....

Rapporteur Patrick Chazot,

Présents : Pascal GAUTRON, Roland BERTHOLLET, Jean Louis PSOMAS, Robert PORTE, Sandrine BROLLY, Dominique NOSAL, Patrick CHAZOT

Etat des lieux dans la Loire

1- Les Benjamins

. Ils ne sont pas pris en compte dans l'organisation des compétitions par la direction régionale qui a en charge d'organiser toutes les compétitions de niveau excellence à partir de la catégorie minime.

. Les sections sportives scolaires (SSS) sont en augmentation d'effectifs chez les benjamins (sur la nouvelle circulaire, les sections sportives doivent obligatoirement se faire sur 4 niveaux de collège)

. Il n'y a pas de compétitions prévues pour eux en district. Lorsqu'ils sont inclus dans les districts, on constate une grosse disparité de niveaux. De plus, de par leur statut de SSS, ils n'ont pas accès à la finale des championnats départementaux.

2- Le nouveau règlement UNSS

Il oblige toutes les sections sportives à s'inscrire en excellence, ce qui entraîne une grosse distorsion dans les niveaux de performances selon le type de section sportive (de 3h à 7h voire davantage de pratique avec une collaboration plus ou moins affirmée avec des clubs)

Les propositions du groupe de travail

Il est nécessaire de construire et formaliser une organisation de championnat interne à la Loire

- **Proposition d'organiser des journées départementales à finalité d'un titre de champion départemental en benjamines et benjamins**
- **Au niveau départemental, instaurer un nouveau règlement en collège ET/OU en lycée du type :**
 - . **2 élèves de niveau régional en club pour les sports co obligent l'équipe à basculer en excellence**
 - . **Les élèves non classés qui sont en SSS (sports de raquette par exemple) jouent en équipe d'établissement**
 - . **Championnat parallèle au championnat d'établissement**
 - . **Intervenir auprès de la direction nationale pour rétablir l'équité à tous niveaux et surtout au niveau junior/senior où il n'y a plus de distinction entre l'excellence et l'établissement**

Les réunions des commissions techniques par APSA prévues les 24 et 25 juin devraient nous permettre de finaliser un projet exploitable en 2013 – 2014, incluant des moyens financiers et techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

Atelier 2 : quelles solutions pour intégrer au mieux les élèves d'une section sportive dans l'établissement, quel rôle de responsable de la section ?

Rapporteur : Nadine Autechaud

Bilan constat :

La visualisation de la section peut être différente (positive ou plus négative) suivant le mode de mise en place : demande d'un club, d'une fédération, ou impulsion donnée par un professeur impliqué dans les entraînements.

Les liens avec les clubs, et l'image extérieure existent, mais c'est parfois la valorisation au sein de l'établissement qui est à développer.

Suivant les établissements les élèves sont regroupés au sein d'une même classe ou bien sont répartis dans des classes différentes.

Parfois les enseignants d'autres disciplines s'interrogent sur l'utilité de faire des sorties "spectacle sportif" pour les élèves

Si l'on utilise des moyens de la DHG pour la section, alors il vaut mieux ne pas les maintenir pour utiliser ces moyens à d'autres fins (dédoublé, soutien) entend-on aussi.

Quelle mise en valeur ?

Moyens classiques de connaissance de ce qui est fait (résultats)

Affichage, site Internet, site établissement, télé, cyber collège, contact auprès de la presse.

Vitrine de l'association sportive à l'entrée de l'établissement, photos, résultats, événements.

Intégrer les élèves

Il semble que le fait de rassembler au moins un groupe d'élèves (éviter autant que possible les élèves très éparpillés) rend la section plus lisible, il y a un sentiment d'appartenance qui existe plus concrètement.

Etablir "une charte interne " de la section, règlement que l'élève signe à son inscription (peut être signée aussi par les différentes parties impliquées) , qui l'engage comme représentant de la section de son établissement

Des sorties pour assister soit à un match, soit à un entraînement, rencontre avec des sportifs de haut niveau, valoriser des parcours.

Participation à des actions autres que sportives par les élèves de la section. Montrer ainsi ce qu'ils acquièrent par le sport, mais aussi ce qu'ils peuvent donner, ce qu'ils sont.

Encadrer aussi des actions sportives, et mettre en lien nouveaux arrivants et anciens de la section.

Participer aux conseils (professeurs ou éducateurs de la section), donner sa place à la section dans les bulletins.

Impliquer les professeurs d'autres matières. Etre en lien régulier pour assurer le suivi scolaire des élèves.

Impliquer les parents pour que se tissent les liens d'une vraie "communauté" de la section sportive.

Faire participer les élèves de la section aux journées portes ouvertes.

Chercher des appuis auprès du chef d'établissement, donner une vraie place par les horaires, les aides financières.

Avoir une attitude volontariste dans l'existence de cette section

Rôle du coordonnateur

Assurer le lien entre les différents partenaires. Club, établissement, comité

Référent "accessible" à tous mais notamment aux élèves de la section

Faire connaître la section (cf. paragraphe précédent) Communication

Assurer la lisibilité de la section sportive au sein de l'établissement

Atelier 3 : Quel projet pour sa section et quelle communication autour du projet ?

Rapporteur : Veronique Heritier

> IL ressort des difficultés pour formuler clairement un projet; globalement tous les collègues sont d'accord pour dire qu'il s'agit de "promouvoir la réussite de tous par la pratique sportive, promouvoir les valeurs du sports". Ensuite, 2 directions, l'une qui se dirige vers des objectifs plus sociaux (un projet social), l'autre vers le développement pour l'accès au meilleur niveau (au regard d'un potentiel initial) sans bien sûr, négliger toutes les valeurs du sport. Chaque section est singulière et doit définir un projet qui est le sien en fonction de sa population, de ses objectifs (qui peuvent évoluer)...

> Au niveau de la communication, plusieurs établissements interviennent directement auprès des écoles primaires (CM2) pour le collège et classe de 3ième pour le lycée. Des rencontres, tournois sont organisés pour se faire connaître et recruter des jeunes du secteur. Bilan: ça ne marche pas toujours; beaucoup d'élèves intéressés sur le moment et peu de demandes aux inscriptions !

> Les SSS qui fonctionnent avec les clubs, comités ou fédé communiquent via ses instances, ce qui marche plutôt bien. Ces mêmes collègues sont souvent investis auprès de clubs et font leur propre pub.

> Il n'y a pas eu de réelles mises en perspectives. Beaucoup de discussions intéressantes mais ça n'a pas débouché sur des choses très concrètes.

Atelier 4 : quelles solutions pour développer une section sur l'ensemble du cursus avec deux entraînements par semaine ?

Rapporteur Sylvie Ramelli

Groupe composé de **6 collèges et 2 lycées**.

Comment fonctionnent les SSS dans ces différents établissements ?

Nom de l'établissement	Sport proposé par la SSS	Nombre d'élèves inscrits	Horaires de fonctionnement	Rapport avec l'UNSS
Lycée Honoré D'Urfé St Etienne	Course d'orientation 7 heures en tenant compte des déplacements	15 élèves répartis sur les 3 niveaux de classe	Mardi 15h-18h : encadré par CTD Mercredi 14h-17h : encadré par prof et CTD Jeudi 12h-13h : préparation physique générale et spécifique encadrée par prof	Tous les élèves sont licenciés à l'UNSS
Collège Aristide Briand Terrenoire	Natation 4 heures	42 élèves répartis sur les 4 niveaux de classe	Lundi et Jeudi de 16h à 18h : pour les élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} encadrés par le prof Mardi et Vendredi de 16h à 18h : pour les élèves de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} encadrés par le prof	Tous les élèves sont licenciés à l'UNSS
Collège Léonard de	Course	20 élèves en	Mardi de 13h à 15h :	Tous les

Vinci St Romain le Puy	d'orientation et escalade 2 heures	6 ^{ème} 10 élèves en 5 ^{ème}	concerne 15 élèves encadrés par 2 profs Mardi de 15h à 17h : concerne 15 élèves encadrés par 2 profs	élèves sont licenciés à l'UNSS
Lycée professionnel René Cassin Rive de Giers	Foot salle 4 heures	25 élèves répartis sur les 3 niveaux de classe	Vendredi de 15h30 à 18h30 : (80% des classes sont libérées sur cet horaire) Encadrement par prof Mardi 12h30 à 13h30 : préparation physique générale en parallèle avec l'UNSS	Tous les élèves sont licenciés à l'UNSS
Collège de Montbrison	Basket-ball 3 heures	45 élèves répartis sur les 4 niveaux de classe	2 profs à 3h chacun, 1 semaine à 2h, 1 semaine à 4h, en partenariat avec le club local. Lundi de 16h à 18h : 4 ^{ème} et 3 ^{ème} Mardi de 16h à 18h : 6 ^{ème} et 5 ^{ème} Jeudi tous les 15 jours de 16h à 18h	Tous les élèves sont licenciés à l'UNSS
Collège de Saint Rambert	Basket-ball 4 heures	36 élèves répartis sur 3 niveaux de classe (5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}) 12 élèves par niveau	Intervenant du club sur entraînements. Lundi de 16h à 17h : 5 ^{ème} et 4 ^{ème} Jeudi de 15h à 17h : 5 ^{ème} et 4 ^{ème} filles Vendredi de 15h à 17h : 4 ^{ème} + 3 ^{ème} garçons et filles	Tous les élèves sont licenciés à l'UNSS
Collège du Puy de la Loire	Escalade 5 heures 30	16 élèves sur 4 niveaux de classe	Lundi de 16h à 18h : encadré par prof Vendredi de 16h à 18h : encadré par prof Mardi et Jeudi de 12h 30 à 14h : UNSS, obligation pour les élèves de choisir un des 2 entraînements.	Tous les élèves sont licenciés à l'UNSS
Collège les Champs St Etienne	Gymnastique rythmique 5h30	18 élèves sur 4 niveaux de classe	Lundi de 16h à 18h : encadré par le prof Vendredi de 16h à 18h : encadré par le prof. Toutes les classes du collège sont libérées sur ses 2 horaires pour pouvoir choisir 1 option (latin, grec, sport ou classe européenne) Mercredi de 16h30 à 18h : UNSS excellence N2	Tous les élèves sont licenciés à l'UNSS

De quoi ont besoin les SSS pour bien fonctionner :

- **Appui du chef d'établissement** : utiliser une ou deux heures de la DHG pour payer une partie des heures du prof qui encadre la section, concevoir des emplois du temps permettant le fonctionnement de la section
- **Avoir des bonnes relations avec les collègues des autres matières** : pour qu'ils acceptent que des heures de la DHG soient allouées à la section, qu'ils évitent de mettre les devoirs lorsque les élèves sont en compétition ou acceptent de les rattraper.....
- **Avoir de bonnes relations avec le club, la ville, le conseil général** : afin d'obtenir un soutien financier pour un bon fonctionnement de la section, une aide à l'encadrement si nécessaire, amener les élèves à se licencier pour avoir une pratique hors établissement, obtenir un lieu et l'aide des employés municipaux pour organiser au mieux des compétitions UNSS.....

Réunion des sections sportives scolaires de l'Ain Vendredi 24 mai – collège Emile Cizain Montluel Compte-rendu des groupes de réflexion

5 thèmes de travail proposés.

4 groupes de 6 à 8 personnes constitués.

Rôle et missions du responsable de section sportive

(rapporteur : Florence Josseron - collège Yvon Morandat St-Denis les Bourg)

- Par rapport aux élèves :
 - Suivi scolaire
 - Suivi sportif
 - Suivi médical
- Par rapport à l'équipe pédagogique :
 - Suivi scolaire des élèves au niveau des résultats ou/et du comportement.
 - Communication sur le fonctionnement et les résultats de la section.
- Par rapport à l'institution :
 - Nécessité de faire un bilan du fonctionnement.
 - Assurer la gestion de la demande de renouvellement (dossier).
 - Communiquer sur le fonctionnement et les résultats de la section.

Quel partenariat entre la section sportive et les structures fédérale dans le cadre de la convention ?

(rapporteur : Ludovic Guyard - collège Bel Air Thoissey)

Le partenariat avec les structures fédérales peut être envisagé à 3 niveaux :

- Le club
- Les comités départementaux (collège) ou régionaux (lycée).
- La fédération

Quelle organisation ?

- Intervenant extérieur en temps partagé voir en co-intervention avec le coordonnateur de la section sportive.
 - Se pose la question de la rétribution financière de l'intervenant par la section ou le club ?
 - Prêt de matériel, financement de transports, réservation de sites sportifs, ...
 - Partenariat fonctionnant dans le sens club – section mais aussi dans le sens section – club.
- Dans le cas d'un partenariat ne fonctionnant que dans le sens club - section l'objectif risquerait de porter essentiellement sur l'augmentation du nombre de licenciés dans le club.
- Il semble plus difficile d'avoir des intervenants des comités départementaux et régionaux.

Les points forts :

- Qualité technique de l'encadrement généralement diplômé.
- Augmentation des possibilités de créneaux proposés.
- Augmentation de l'effectif de la section (recrutement plus large).
- Moyens matériels et logistiques (transports) supérieurs.
- Possibilité pour le coordonnateur de rechercher un meilleur suivi scolaire.

- Dans la mesure où il existe une réelle concertation entre le coordonnateur de la section et l'intervenant extérieur, on remarque un investissement supérieur et une attitude plus positive des élèves.
- Amélioration sensible du niveau sportif pour les élèves.

Les points critiques :

- Eloignement des clubs par rapport aux établissements.
- Manque de concertation, et parfois divergences de points de vue entre le coordonnateur de la section et l'intervenant.
- Recherche de « domination » de la fédération sportive.
- Difficultés pour obtenir les aides des comités départementaux et régionaux en fonction des activités et des caractéristiques de l'EPL.
- Difficulté pour le coordonnateur de trouver l'aide nécessaire sur le plan juridique et organisationnel.

Quelles solutions pour réussir l'intégration des élèves de la section sportive dans l'établissement ?

(Eléments de réponse apportés par Edith Le Levé en s'appuyant sur le fonctionnement de la section sportive (athlétisme) du collège de Montluel)

- Durant tout le cursus, une commission réunit l'équipe de direction, le professeur responsable de la section et les membres de l'équipe éducative.
- Remise d'une lettre à toutes les familles signifiant les objectifs de la section et les engagements qui y sont liés (obligation de s'inscrire à l'AS par exemple).
- A la fin de l'année de 6^{ème}, se tient une réunion couplée avec l'option latin (un élève ne pouvant être inscrit dans les 2 options). Lors de cette réunion la section sportive est présentée, ainsi qu'un projet commun aux deux options (voyage en Grèce) favorisant la mixité sociale.

Le profil des candidats : le recrutement de la section est étudié suivant l'avis du professeur d'EPS et de l'équipe éducative.

Il est tenu compte :

- Du niveau scolaire.
- Du niveau sportif ou plus largement du niveau athlétique.
- De la motivation.
- Du comportement.
- Engagement sur 3 ans.

Temps d'entraînement :

- 5^{ème} : 1 créneau d'1h30 sur le temps scolaire.
- 4^{ème}/3^{ème} : 1 créneau d'1h30 sur le temps scolaire.
- Obligation de participer à l'AS le mercredi après-midi.
- Obligation (à partir de la rentrée 2013) de participer hors temps scolaire à une 2^{ème} séance sur l'accompagnement sportif (soit le mardi, soit le jeudi soir).

Apport et rayonnement de la section sportive dans l'établissement ?

(Edith Le Levé présente différentes actions mettant la section sportive du collège de Montluel en valeur)

- Actions de solidarité encadrées par la section sportive :

- CM2/6^{ème} : action contre la Faim.
- 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} : « Se relayer pour Dam's »

1^{er} temps au collège, organisation de relais durant la pause méridienne. Chaque classe peut présenter 4 relais (2 filles, 2 garçons). 2^{ème} temps au stade de Bron.

- Organisation de mini jeux olympiques athlétiques pour les élèves de CM2 du secteur dans le cadre du RRS. Les élèves de la section entraînent, puis font passer des diplômes.
- Organisation au collège du cross des chaussettes.
- Voyage sportif et culturel en Grèce.